

REUNION STEP DU 20/01/2015

Présents : Mrs Ronfet et Barral-Munoz, Jérôme Morali, Richard Leprovost, Pascale Castagnier, Marie-Christine Calais, Christian Tourelle, Bernard Brun, Walter Espaze, Serge Rouzier.

Avant le 29/03/2015 démarrage des travaux PHASE 1

Délais :

Projet sur 32 semaines de réalisation : étude+ réalisation

Démarrage : Ordre de services à voir avec CEREG : à partir de quel jour les travaux seront engagés (date limite 29 Mars 2015). Au plus tard fin Février serait le mieux.

Pose des panneaux de travaux + cabane de chantier et premiers coups de pelle pour le terrassement devraient suffire pour déclarer les travaux « commencés »

Acte modificatif de PC si hauteur 1m50 ne devrait pas être trop long. Ce n'est pas un nouveau permis de construire.

Attente dérogation pour hauteur Lits plantés de roseaux, si refus → demande de réunion avec le préfet.

Fin des travaux dans les 2 ans après démarrage

D'un point de vue développement et vivacité: roseaux plantés avant le 1^{er} juillet après phase de croissance réduite

Rhizo-compostage

Roseaux : entreprise basée à Le Cailar (30) - Nymphéa spécialisée aqua culture en mer

Arase des ouvrages à la cote centennale 2,50m actuellement imposé par la DDTM30.

Pour les ouvrages sensibles avec organes mécaniques et/ou électriques c'est compréhensible mais pour les lits de roseaux il y a un risque d'obstacle aux embâcles (kiwis et scierie) avec destruction d'ouvrages type « Saint-Laurent-le minier ».

D'où demande de dérogation, soutenue par le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault

Lyonnaise : en cas de submergement, éviter que les boues stockées ne partent à la rivière mais débit très important donc dilution très importante.

De plus, si crue centennale, on peut penser qu'une grande partie du réseau serait détruite donc pollution généralisée et non uniquement STEP

Pour le curage des lits plantés de roseaux : au sein de Lyonnaise des eaux société Terralys-Sita

1,50m idéal pour bras du tracto et pour la sécurité des personnels.

Tous les 5/7 ans budget 1.000€/jour avec engins spécialisés

Mieux de replanter à chaque curage, roseaux de 40 à 50 cm pour que la tige verte soit hors eaux. 2[€] le pied environ x 8 x nombre de m²

Les rotations sur les lits de roseaux : 4 lits prévus pour la première phase, 2 supplémentaires dans la deuxième phase. Surface insuffisante pour le procédé de clarification et séchage (On envoie tout l'effluent en sortie de biodisques sur les lits). Encore trop d'eaux claires parasites et eaux de pluie--> risque de saturation des lits. Solution CEREG--> Tambours filtrants en sortie de biodisques font une première séparation mais surcoût maintenance & fonctionnement.

Bassin d'orage sera utile dans un premier temps pour limiter les rejets dans le milieu par temps de pluie . Même si trop grand (Séparation en deux parties proposée par le SATE ?).

AVP dimensionné pour 250m³/jour soit 1250 équivalents/habitants pour tenir compte des surcharges hydrauliques. (Charge organique 750 à 900 habitants en période estivale). A moyen terme (10 ans) réfection et mise en séparatif d'une partie du réseau: le faire en priorité sur les parties les plus anciennes (bâti)

Déroulement des travaux :

Ce qui est stocké à la STEP va partir à Carcelade.

- Si 2,50m haut on met des canalisations en fonte car près de la surface et renforcement des parois en béton pour résister à la pression de l'eau et aux embâcles (calcul?coût??) ou pieux en béton en amont pour protéger (calcul?coût??)
- Si 1,50m pas de fonte pour les canalisations donc moins cher mais plus de terrassement pour enterrer partiellement les lits.

Des études d'exécution différentes à réaliser selon la solution. Il a été répondu à un cahier des charges pour une hauteur de 2m50, si des modifications entraînent des coûts supplémentaires, ils seront à la charge de la commune après avenant. Mais dans ce cas les coûts devraient être sensiblement les mêmes.

Zone libellule à Saint Just – prévoir une visite au printemps